



BIODIVERSITÉ AUX CHAMPS

PROGRAMME RECONNAISSANCE



Projet développé localement !





Une suite logique aux efforts de longue haleine !

- 2010 – MRC → Élargissement de la bande riveraine réglementaire le long des cours d'eau à 3 mètres en haut du talus
- 2012 – Gestrie-Sol → Réalisation du guide *À chacun sa bande*
- 2013 – Ville de Granby → programme de subventions pour réduire la pollution agricole
- 2015 – Ville de Granby → participation financière pour le suivi des actions du regroupement collectif pour le bassin versant du ruisseau Brandy
- 2017 – OBV → Regroupement du bassin versant du Lac Boivin (financement MAPAQ)
- 2019 – MRC → programme d'aide financière pour les producteurs du BV Lac Boivin



Résultats :

- près 50 km de bandes végétalisées
- + 40 000 arbres et arbustes implantés
- BV BRANDY → plus de 200 ha d'engrais verts semés annuellement
- réduction d'utilisation de traitement de semences insecticides de 30%

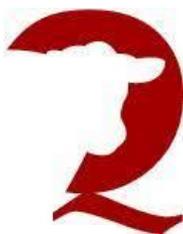
dynamisme - concertation - collaboration



FONDATION
POUR LA SAUVEGARDE DES
ÉCOSYSTÈMES
DU TERRITOIRE DE LA HAUTE-YAMASKA



Les Producteurs
de bovins du
Québec





Objectifs:

Reconnaître les actions réalisées et faire rayonner des entreprises qui rendent des services écologiques

- Éviter l'essoufflement des entreprises qui font des efforts en biodiversité
- Encourager de nouvelles entreprises à faire des actions pour la biodiversité
- Sensibiliser les producteurs à la biodiversité en milieu agricole



Lancé à l'automne 2022:
10 producteurs participants et 2 certifiés bronze

Automne 2023:
5 nouveaux certifiés et les 2 bronze à argent

Hiver 2023 :
Lancement des cahiers: Vergers & Prairies et pâturages



Ferme Ruisselet inc.

&

Ferme Mawcook inc

<https://biodiversite-aux-champs.gestrie-sol.com/>



Mettant de l'avant les principes de la lutte intégrée, elle fait du sarclage et utilise des espèces prédatrices pour le contrôle des insectes dans ses productions maraîchères. Elle a été la ferme hôte en septembre 2022 du premier BioBlitz en milieu agricole, événement ayant pour objectif de faire l'inventaire des espèces présentes sur une entreprise agricole.

LE PARCOURS EN IMAGES



OÙ NOUS TROUVER?



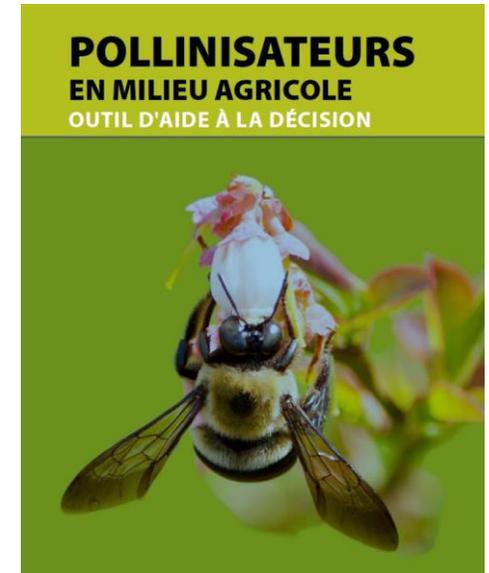
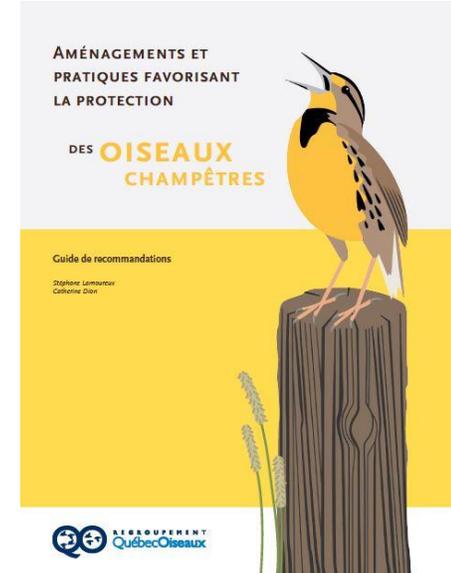
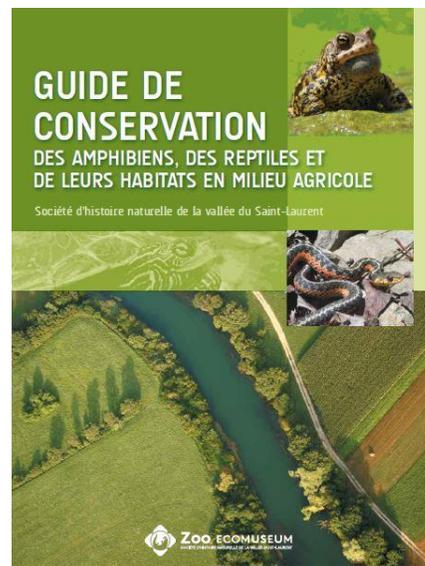
FERME RUISSELET INC.

Entreprise en production laitière et maraîchère

DES CONVICTIONS EN ACTION

La Ferme Ruisselet est une entreprise cheffe de file en agriculture durable et en conservation de la biodiversité. En 2022, elle a été une des deux premières entreprises agricoles à remporter le niveau Bronze du programme de reconnaissance Biodiversité aux champs et elle a remporté la bourse AgrEArresponsable Or Desjardins Entreprise exceptionnelle grâce à la diversité et l'ampleur des efforts réalisés au fil des années.

Depuis sa création en 2003, l'entreprise multiplie les actions en agroenvironnement. De 2003 à 2022, un total de 2,6 km linéaires de haies brise-vent, bandes riveraines arborescentes et arbustives ont été aménagées et 1,9 km de bandes riveraines élargies fleuries naturellement maintenues. L'entreprise pratique le semis direct et implante des cultures de couvertures de à la dérobée et intercalaire. En 2014, la Ferme Ruisselet a remplacé un passage à qu...

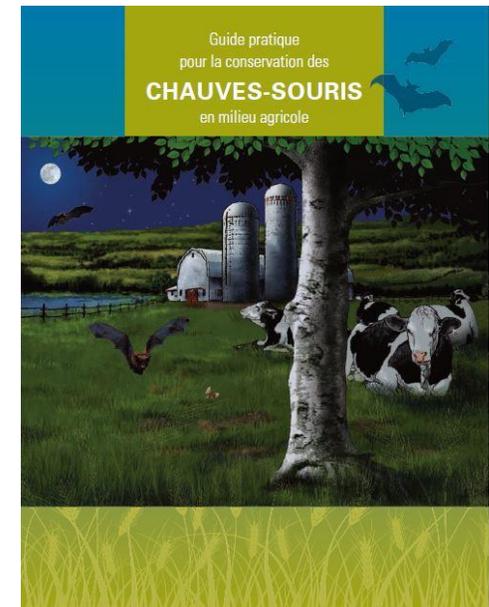


Cahier de charges:

Actions recommandées dans les différents guides produits au Québec

Actions en agroenvironnement incontournables qui ont impact sur la biodiversité

Les actions retenues et leur ordre dans le cahier des charges ont été validés par le comité d'experts





1. AMÉNAGEMENTS POUR LA BIODIVERSITÉ



2. PRATIQUES CULTURALES



3. PHYTOPROTECTION



NIVEAU 1 : BRONZE

Pour être certifiée niveau Bronze, l'entreprise participante doit faire toutes les actions du niveau bronze.



NIVEAU 3 : OR

Pour être certifiée niveau Or, l'entreprise participante doit faire, en plus des actions du niveau bronze et argent, une action du niveau or dans chacun des volets.



NIVEAU 2 : ARGENT

Pou être certifiée niveau Argent, l'entreprise participante doit faire, en plus des actions du niveau bronze, toutes les actions du niveau argent.



NIVEAU 4 : EXCEPTIONNELLE

Pour être certifiée Exceptionnelle, l'entreprise participante doit être certifiée Or et avoir réalisée plus de 3 actions dans le volet Aménagements Or.

2022 
2023 



**BIODIVERSITÉ
AUX CHAMPS**

PROGRAMME RECONNAISSANCE

CAHIER DE CHARGES

GRANDES CULTURES

(AVEC OU SANS CULTURES FOURRAGÈRES)



ENTREPRISE

NOM DU RESPONSABLE

ADRESSE

COURRIEL

TÉLÉPHONE


GESTRIE | SOL
agroenvironnement



1. AMÉNAGEMENTS POUR LA BIODIVERSITÉ



1.1.0 - NIVEAU BRONZE

OUI NON N/A

1.1.1 Les bandes riveraines sont végétalisées naturellement ou aménagées sur une distance respectant la réglementation locale*. S'il y a fauche dans la bande riveraine, elle se fait une seule fois par année après le 15 juillet et laisse une hauteur de végétation d'environ 30 cm. **B**

* L'entreprise respecte également le Régime transitoire de gestion des rives, du littoral et des plaines inondables (régime transitoire) qui est en vigueur depuis le 1^{er} mars 2022.

1.1.2 Les bords de fossés sont végétalisés naturellement ou aménagés sur une distance d'au moins 1 mètre en haut du talus. S'il y a fauche dans cette zone, elle se fait une seule fois par année après le 15 juillet et laisse une hauteur de végétation d'environ 30 cm. **B**

1.1.3 Création ou maintien d'aires d'alimentation et de nidification pour insectes pollinisateurs indigènes représentant une surface équivalente à 1 % de la superficie en culture des parcelles en propriété de l'entreprise. Sont considérés dans la superficie : les bandes riveraines, les friches, les bords de fossés et les coulées, aménagés ou végétalisés naturellement par des fleurs vivaces et des arbustes bénéfiques aux pollinisateurs.¹ **P**



Volet Aménagements



- Bandes riveraines et fossés végétalisés respectant les distances réglementaires
- Bandes riveraines végétalisées sur une distance de 3 mètres en haut du talus

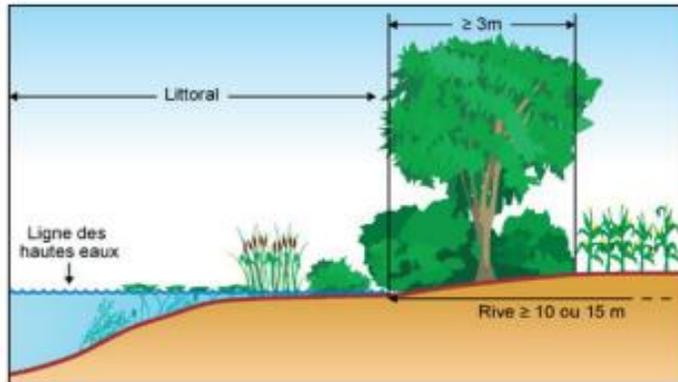


Figure 17:
Bande minimale de végétation à conserver en milieu agricole d'une largeur minimale de 3 mètres (absence de talus)

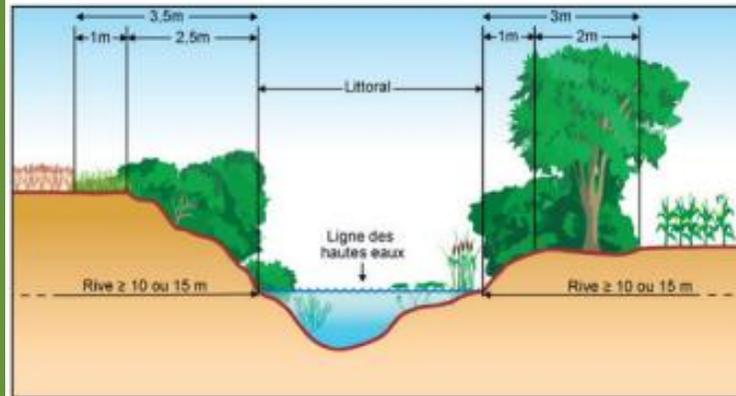


Figure 18:
Exemples de bandes minimales de végétation à conserver en milieu agricole d'une largeur minimale de 3 mètres (présence de talus)

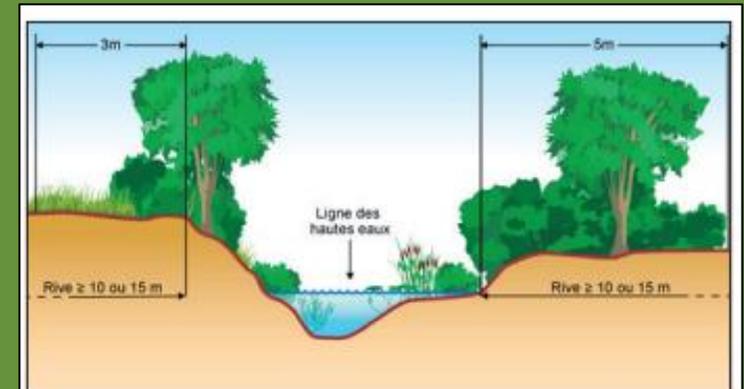


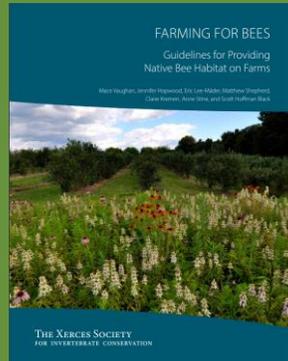
Figure 19:
Exemple de réglementation allant au-delà des normes minimales de la PPRLPI.

Fauché après le 15 juillet et qui laisse une végétation d'au moins 30 cm après fauche



Volet Aménagements

Aires d'alimentation et de nidification pour pollinisateurs représentant une surface équivalente à 1% de la superficie en culture de l'entreprise



Inclus : Bandes riveraines, bord de fossés , friches, îlots boisés, jardins fleuris

Exclus : boisés









Isabelle Martineau



Isabelle Martineau



Bénédicte Ballard



Alain Gagnon MAPAQ



Stephane Lamoureux



The Xerces Society



The Xerces Society

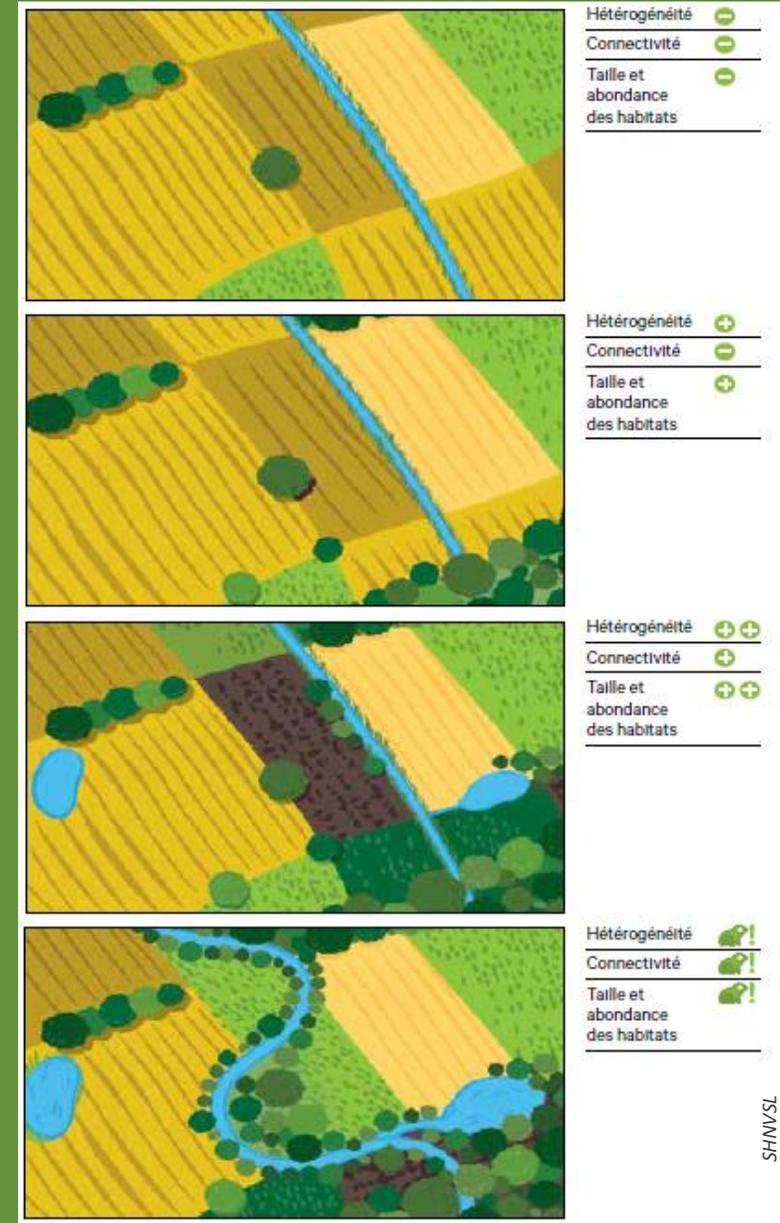


Isabelle Martineau



Une seule action

- Aires d'alimentation et de nidification pour pollinisateurs représentant une surface équivalente à 1,5% de la superficie en cultures de l'entreprise minimum d'espèces selon la saison et disponibilité pendant toute la saison
- Aménagements planifiés pour la connectivité
- Aménagements planifiés l'hétérogénéité du milieu du milieu





Recommandé



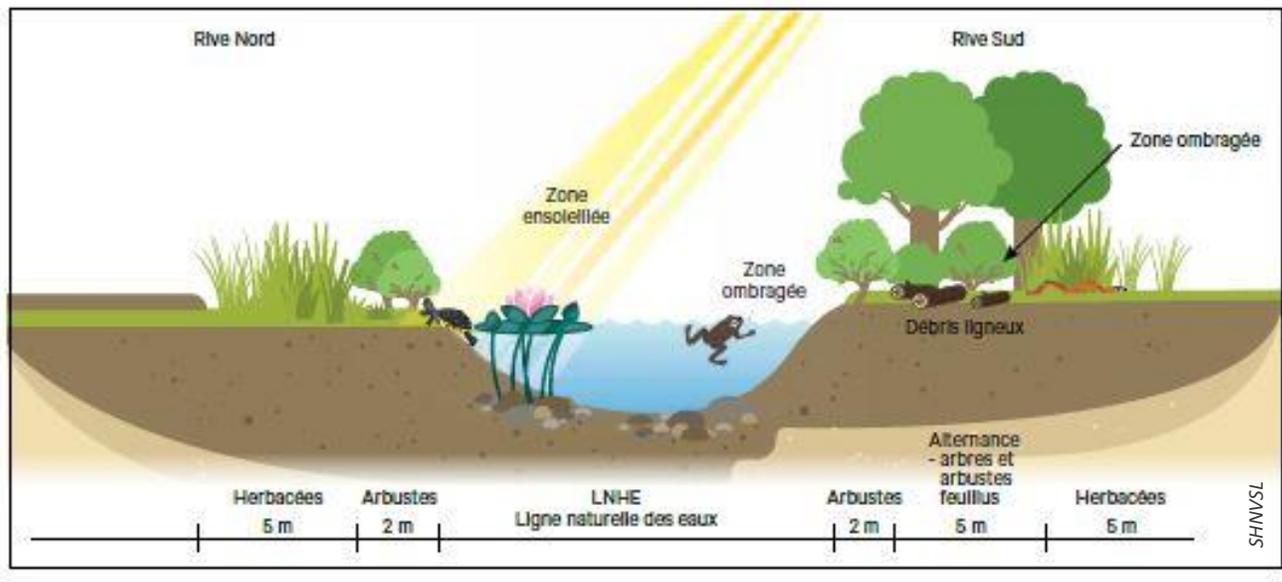
SHNVS



CNC



CNC



C



12 18 2017 CNC



CNC



Volet *Pratiques culturales*

Rotation des cultures



Engrais verts



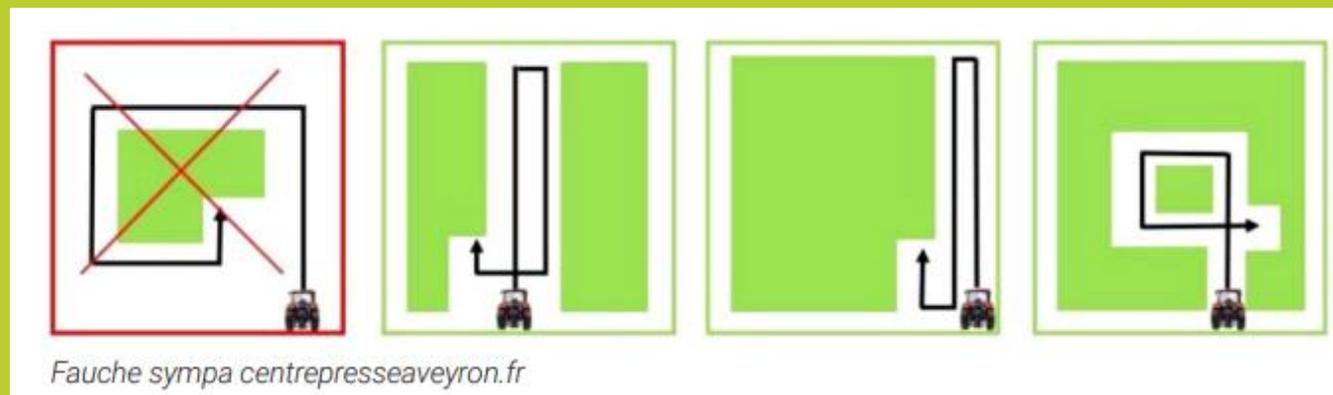
Conservation des sols



Fertilisation



Gestion des fauches





Volet *Phytoprotection*



Pratiques de lutte intégrée

- Tenue d'un registre de dépistage
- Aucune utilisation de semences avec néonicotinoïdes
- Dépistage des insectes du sol et utilisation de traitement de semences insecticides seulement si justifié
- Démarche de sensibilisation avec le producteur à l'utilisation de cultivars résistants aux maladies et aux insectes
- Dépistage et recommandation agronomique pour toute autre application d'insecticides ou de fongicides





Volet *Phytoprotection*



Pratiques de lutte intégrée



Maïs grain et fourrager							
Culture							
Produit	Dose	Superficie traitée (ha)	Gr. de résistance	Délai réentrée	Risque produit / ha		
					IRE	IRS	
PONCHO 600 FS	35,28 ml/ha	1	4A	S.O.	211	129	
PTZ 480SC	3,71 ml/ha	1	3	S.O.	2	51	
FLUOXASTROBIN ST	3,71 ml/ha	1	11	S.O.	8	7	
ACCELERON DX-309	1,63 ml/ha	1	4	S.O.	16	20	
ENGARDE	348 g/ha	1	27, 2	12 h	51	18	
ROUNDUP TRANSORB	3212,3 ml/ha	1	9	12 h	2	20	
Indicateurs de risque / ha					IRPest-E / ha : 290		IRPest-S / ha : 245
Pour le champ 1 Maïs grain et fourrager) - Risque calculé en fonction de la dose appliquée							

LES DIX PRINCIPAUX INGRÉDIENTS ACTIFS À USAGE AGRICOLE CONTRIBUTANT LE PLUS À L'INDICE DE RISQUE POUR L'ENVIRONNEMENT (IRE) EN 2014*

TABLEAU 2 : ENVIRONNEMENT

INGRÉDIENT ACTIF	NOM COMMERCIAL (EXEMPLE)	TYPE DE PESTICIDES	ÉCHELLE DE VENTE*	IRE (%)
Atrazine	AATREX LIQUID 480	Herbicide	E	11,9
S-métolachlore	DUAL II MAGNUM	Herbicide	E	7,8
Chlorpyrifos	LORSBAN	Insecticide	D	6,1
Imazéthapyr	PURSUIT	Herbicide	C	4,7
Thiaméthoxame	CRUISER	Insecticide	C	4,2
Métribuzine	SENCOR	Herbicide	D	3,9
Glyphosate	Plusieurs noms et formulations offerts	Herbicide	F	3,5
Diazinon	DIAZINON	Insecticide	D	3,0
Chlorimuron-éthyle	CLASSIC	Herbicide	C	2,9
MCPA	Plusieurs noms et formulations offerts	Herbicide	D	2,8
TOTAL				50,8



Bilan de la 1^{ère} année :

- Excellent outil de sensibilisation, permet d'aborder facilement le sujet de la biodiversité, pas juste certaines actions.
- Le cahier de charges est apprécié des producteurs qui l'utilisent comme un guide.
- Le fait qu'il y ait plusieurs niveaux, qu'il y a un objectif à atteindre et qu'il est atteignable : source de motivation, c'est comme un plan d'action. Ajout du cahier du producteur en 2024 pour bien cibler les actions en aménagements.
- Permet de faire le bilan en biodiversité de l'entreprise mais aussi de revenir sur certaines pratiques en agroenvironnement !!
- Le diagnostic et les recommandations qui sont faits dans le cadre de Biodiversité aux champs sont valides comme EDC, donc subventionnable dans un budget en surplus des heures de suivi.